

Ville de  
Pont-Rouge



## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite municipalité, **QUE:**

Conformément à l'article 319 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes* RLRQ, c. C-19, la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge prévue au calendrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 19h00, dans la salle de Place Saint-Louis, entrée par la porte 14, dont l'immeuble est sis au 189, rue Dupont à Pont-Rouge, sera reportée au **2 octobre 2018 à 19h00** et se tiendra en mêmes lieux.

Tous les contribuables intéressés peuvent assister à cette séance.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 5<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.**

La greffière,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Esther Godin', with a stylized flourish at the end.

Me Esther Godin